

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 23 OCTOBRE 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

SUSTEGNU À L'INNUVAZIONE : CUNVENZIUNAMENTU
CÙ U POLU DI CUMPETITIVITÀ INNOV'ALLIANCE

SOUTIEN À L'INNOVATION : CONVENTIONNEMENT
AVEC LE PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ INNOV'ALLIANCE

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Contexte

L'innovation est le défi essentiel et permanent que doit relever l'économie corse. Grâce à elle, l'île peut en effet trouver des solutions appropriées pour se développer et accroître sa compétitivité.

La politique de l'innovation impulsée par le Conseil exécutif de Corse et la majorité territoriale depuis fin 2015 est adossée à plusieurs documents stratégiques, au premier rang desquels le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC), mais aussi le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I), la stratégie de recherche et d'innovation à spécialisation intelligente (S3), et le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) ; les interventions des services, agences et offices de la Collectivité sont déclinées à partir de ces cadres de référence. De fait, plusieurs structures et organisations sont impliquées dans une démarche d'accompagnement de l'innovation, dans différents secteurs d'activités.

Parmi les structures de soutien à l'innovation dans un secteur donné, la Collectivité de Corse peut également s'appuyer sur les regroupements d'acteurs que sont les pôles de compétitivité, tel que cela a été mentionné dans la délibération n° 22/101 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} juillet 2022 approuvant le projet « Ecnunia 2030 » qui actualise le SRDE2I, matrice de l'ensemble de l'action économique portée par la Collectivité de Corse.

Le pôle de compétitivité est un acteur de l'écosystème d'innovation regroupant autour d'un domaine technologique et scientifique donné, des entreprises (de la PME au grand groupe), des organismes de recherche et de formation, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets communs au caractère innovant. S'appuyant sur une relation de proximité, il est fortement implanté dans un ou plusieurs territoires.

En maillant le territoire au plus proche des écosystèmes d'innovation, les pôles de compétitivité contribuent à créer les nouveaux produits, services et processus innovants qui porteront la compétitivité de demain des entreprises, en particulier face aux grandes ruptures sanitaires, environnementales et technologiques. Leur action et leurs compétences contribuent ainsi au développement économique des territoires dans lesquels ils sont implantés, aux politiques territoriales d'innovation et à la structuration des filières.

Les pôles de compétitivité en Corse

Dans un contexte de fragilité environnementale, géopolitique et donc économique, le soutien à l'innovation, comme moteur de compétitivité post-relance et pourvoyeur de solutions techniques est au cœur des stratégies, schémas et autres plans de développement de la Corse.

Les pôles de compétitivité représentent un des maillons de l'accompagnement de l'innovation.

Dans le domaine de l'énergie, la Collectivité de Corse s'appuie sur le pôle de compétitivité Capenergies, dont elle est un des 3 membres porteurs depuis 2005.

Les missions d'animation du pôle en Corse sont définies par un Conseil de Gouvernance, présidé par le Président de l'ADEC - Vice-président de Capenergies.

En 2023, la Collectivité de Corse a conventionné avec le pôle de compétitivité Innov'Alliance, couvrant le domaine de l'agroalimentaire et des pratiques agronomiques, afin qu'il élargisse ses actions au territoire insulaire dans le cadre de la période 2023-2026 (phase V des pôles), avec un conventionnement annuel.

Le pôle de compétitivité Innov'Alliance

Le pôle Innov'Alliance soutient l'innovation et la croissance des entreprises en faveur d'une agriculture plus durable et plus technologique, des procédés de production agricole plus vertueux, des produits au fort pouvoir sensoriel, sûrs et respectueux de l'environnement.

Le pôle de compétitivité Innov'Alliance accompagne la transition écologique et technologique de l'agriculture au service de 4 filières industrielles durables : Alimentation, Cosmétique, Ingrédients santé et Compléments alimentaires, Parfums et arômes, sur toute la chaîne de valeur, de la production agricole à la transformation des produits. Innov'Alliance représente ainsi un écosystème unique de mise en relation entre des entreprises innovantes (de la production agricole à la transformation du végétal), des offreurs de solutions/services technologiques (intrants, acteurs du numérique, robotique, procédés de conservation, d'extraction, emballage) et des centres de recherche d'excellence.

Le pôle Innov'Alliance a élaboré sa stratégie pour la période 2023-2026 en réaffirmant son positionnement qui est d'accompagner l'Innovation autour du Végétal et de la Naturalité. Il s'agit donc d'un positionnement transversal assumé qui répond aux attentes des entreprises du pôle partageant les mêmes enjeux d'innovation liés à la transition écologique et numérique pour créer de la valeur économique, sociétale et environnementale attendue par les consommateurs.

L'écosystème Innov'Alliance se caractérise donc par :

- un ancrage fort sur l'agriculture,
- des acteurs présents sur toute la chaîne de valeur de la plante aux produits,
- 4 marchés d'usages issus de la transformation durable du végétal,
- un lieu d'interactions fortes entre les offreurs de solutions et les acteurs filières (end-users).

Le bilan 2023 du pôle Innov'Alliance en Corse

Les thèmes et actions portés par le pôle de compétitivité Innov'Alliance font écho à la politique insulaire et les besoins des acteurs économiques :

- d'une part, en impactant l'ensemble de la chaîne de valeurs, les secteurs accompagnés par le pôle allant de l'agriculture à la parfumerie et la préservation des ressources naturelles, en passant par les pépiniéristes, horticulteurs, distillateurs et producteurs de cosmétiques ;

- d'autre part, en faisant en sorte que la préservation des ressources naturelles et les activités économiques qui y sont liées, dont l'agriculture végétale, l'agroalimentaire, la production d'huiles essentielles ou la cosmétique inscrites dans le SRDEII soient en cohérence étroite avec le champ d'intervention du pôle Innov'Alliance.

Dans ce contexte, le pôle Innov'Alliance a inscrit une extension territoriale de ses actions dans la feuille de route stratégique de son dossier de candidature pour la phase V des pôles de compétitivité. Plusieurs types de missions et d'actions à réaliser par le pôle sont prévus pour répondre aux objectifs de transition écologique et de la compétitivité des entreprises par l'innovation. Deux grands types de missions seront conduites en termes d'actions de gouvernance, en appui aux politiques publiques (Missions de catégorie A) et d'actions au service direct des entreprises et acteurs du territoire (Missions de catégorie B).

Une cartographie permettant d'identifier les acteurs et projets insulaires tout au long de la chaîne de valeur...

La principale mission du pôle en 2023 a constitué en la cartographie des acteurs insulaires du secteur de la Naturalité, et plus particulièrement sur les secteurs agroalimentaires, cosmétiques et parfums (uniquement secteur végétal), ainsi que sur les entreprises « offreuses de solutions » qui collaborent avec ces filières ; l'objectif pointé par la Collectivité de Corse étant d'identifier les entreprises de ces secteurs - en particulier celles présentant du potentiel de développement, les enjeux des différents secteurs, ainsi que les projets, en cours de lancement ou à développer.

Cette étude a permis d'identifier plus de 250 PME, dont plus de la moitié dans la production agricole avec transformation et un quart dans le secteur de l'agroalimentaire. Les entreprises de la cosmétique représentent 3% des activités. La côte orientale concentre un tiers des PME.

Le secteur des productions agricoles est constitué majoritairement de petites entreprises (1-2 salariés), avec un faible potentiel d'innovation mais un potentiel de mutualisation non négligeable. De fait, les entreprises ayant réussi à se structurer, soit autour d'une association, d'une coopérative, soit en partageant des outils collectifs de transformation sont des modèles fonctionnels.

Si les filières viticole et agrumicole sont bien structurées et représentent un modèle de filière d'excellence en Corse, le secteur des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (PPAM) est encore peu structuré, même si un certain nombre de producteurs se sont réunis en association, notamment pour promouvoir l'IGP de l'huile essentielle d'immortelle. De fait, les entreprises qui ont intégré la

transformation de PPAM en huiles essentielles par des procédés de distillation sont de faible taille alors que les surfaces de production ont augmenté de 189 % entre 2010 et 2020 selon France Agrimer avec une production largement majoritaire d'Immortelle (94% des plantations en PPAM Bio) selon InterBio Corse.

Concernant les cosmétiques, plus d'une cinquantaine de PME ont été recensées, dont la plupart sont des entreprises artisanales, dans les domaines de la parfumerie, des soins du corps, de la savonnerie et des produits d'entretien. Le développement de parfums haut de gamme est permis sur le territoire par la présence de 5 entreprises spécialisées, dont une disposant d'un Maître parfumeur chargé d'élaborer des parfums. Il faut aussi souligner la présence d'un distributeur de produits cosmétiques et parfums par du commerce en ligne pour des grandes marques internationales.

Parmi les entreprises de la naturalité, ce sont celles de l'agroalimentaire qui sont les plus nombreuses en Corse, regroupées pour la plupart autour de l'association Régionale des Industries Agroalimentaires (ARIA), créée en 2022. Ces entreprises sont plus développées, tout en restant de taille modeste, les plus importantes étant positionnées dans les secteurs des boissons et vins.

Enfin, il y a peu d'entreprises « offreurs de solution » identifiées dans nos filières (équipementiers, outils digitaux, intrants, bureaux d'études, laboratoires), qui sont souvent innovants et amènent de l'innovation et de la compétitivité aux entreprises filières.

... et de réaliser des rencontres et entretiens afin d'accompagner les entreprises

Cette étude a permis notamment de référencer les différents projets, dont de nouvelles filières agricoles qui se mettent en place, et que le pôle devra suivre et accompagner, comme par exemples les cultures de chanvre, de figuiers de barbarie ou d'aloë vera.

Les besoins des entreprises ont été relevés et vont permettre d'ajuster les actions du pôle en 2024 ainsi que les politiques publiques en matière de soutien à l'innovation dans ces secteurs. Par exemple, les principaux enjeux des PPAM résident dans la mutualisation autour de l'énergie et de la commercialisation. Des outils collectifs nécessitent aussi d'être pensés afin d'optimiser la production de certaines filières en émergence.

Concernant le secteur agroalimentaire, l'enjeu principal réside dans l'attractivité des métiers et des produits mais aussi dans la valorisation des déchets agroalimentaires, dans les processus d'innovation et de la transition écologique.

Enfin, au cours de cette première année d'activité, 10 nouvelles structures insulaires ont adhéré au pôle et 2 projets ont été labellisés.

Les actions du pôle Innov'Alliance en Corse en 2024

En continuité des actions menées par le pôle en 2023, la Collectivité de Corse soutient son partenariat avec le pôle tout au long de la phase V et renouvelle la convention partenariale pour l'année 2024.

Ainsi, en 2024, pour le compte de la Collectivité de Corse, le pôle propose les actions suivantes (**Missions de catégorie A**) :

- L'élaboration, l'actualisation et le suivi de la stratégie du pôle sur le territoire,
- La labellisation des projets collaboratifs de R&D et les travaux préparatoires associés impliquant des acteurs du territoire,
- Les missions de nature institutionnelle exercées par le pôle de compétitivité, sur la sollicitation de la Collectivité de Corse,
- La co-organisation d'un évènement d'information en présentiel ouvert à toutes les entreprises Corses des filières prioritaires. Cet évènement a pour objectif de présenter le partenariat, les actions et services du pôle Innov'Alliance. Une demi-journée sera dédiée au RDV avec les entreprises. Cet évènement est prévu début décembre à Bastia,
- Les activités de reporting attendues par la Collectivité de Corse.

Innov'Alliance conduira également des actions au service direct des entreprises et acteurs du territoire, dont des actions relevant de l'usine à projets/innovation (**Missions de catégorie B**). Les objectifs opérationnels étant les mêmes que ceux définis en 2023, ces actions seront toutefois plus ciblées et adaptées à la configuration des acteurs du territoire, sur la base des résultats de la cartographie réalisée en 2023.

Il s'agira notamment d'intégrer la Collectivité de Corse et les acteurs insulaires dans le réseau des plateformes S3 dont le pôle est partenaire. Concernant les entreprises, le pôle continuera de les accompagner dans leur croissance en tenant compte de leurs enjeux de transitions écologique et énergétique, de réindustrialisation, et de décarbonation, accompagnement dans l'accès aux dispositifs France 2030, tout en développant le réseau des acteurs du pôle, à la fois pour étoffer le réseau des adhérents, mais aussi pour renforcer les partenariats avec les acteurs de l'innovation.

Le pôle conduira donc les actions suivantes auprès des entreprises insulaires :

- Accès aux services collectifs du pôle Innov'Alliance pour les entreprises des filières végétales (webinaires, évènements, Info'Veille...),
- RDV 360° avec des entreprises du territoire : identification de l'ensemble des besoins de l'entreprise,
- Accompagnement individuel par un chargé de mission Innov'Alliance des entreprises de la filière cosmétique/parfum en particulier mais sans que cela soit exhaustif,
- Accompagnement à la structuration de projets collaboratifs/collectifs identifiés en commun avec la Collectivité, les acteurs économiques et académiques,
- Co-construction de filières plus structurées et pérennes, accompagnement des nouvelles filières,
- Offre de formations (réglementaire PPAM, aide à la commercialisation).

Budget prévisionnel 2024

Le budget prévisionnel global du pôle pour l'année 2024 (annexe 2) s'élève à 1.393.104 €, dont 282 653 € affectés aux dépenses de catégorie A (Gouvernance) et 1.110.451 € aux dépenses de catégorie B (Actions d'animation).

Concernant les actions à mener en Corse, le pôle sollicite auprès de la Collectivité de Corse un montant d'aide de 36 457 € au titre des dépenses de catégorie A (Gouvernance) et 13 543 € de dépenses de catégories B (Actions d'animation).

Conformément aux régimes juridiques applicables au financement des pôles de compétitivité, il est proposé d'individualiser la somme de 50 000 € en mobilisant les crédits de la délégation à l'innovation de la sorte :

- **36 457 €** au titre du financement des actions de gouvernance du pôle (**catégorie A**) via une intervention financière hors champs des aides d'État car il s'agit des missions qui relèvent de l'exercice de l'autorité publique exercée par le pôle pour le compte de la puissance publique et qui de fait n'apporte aucun avantage économique au pôle et aux entreprises membres du pôle. Pour ces missions de catégorie A, les financements publics ne sont donc pas qualifiés d'aide et l'article 107, paragraphe 1, du traité TFUE ne s'applique pas.

Assiette éligible : 282 653 €

Taux d'intervention CdC : 12,9 %

- **13 543 €** au titre du financement des actions d'animation de l'écosystème d'innovation (**catégorie B**) via le régime cadre exempté de notification N° SA.113755 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2024-2026.

Assiette éligible : 1 110 451 €

Taux d'intervention CdC : 1,22 %

Dans ce cadre, il vous est proposé :

- d'adopter le projet de convention de soutien au déploiement des activités du Pôle Innov'Alliance, et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à la signer,
- d'attribuer une subvention de 50 000 € (programme 2133) au pôle de compétitivité Innov'Alliance pour le déploiement de ses activités en Corse en 2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.